



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu le



16085017

09 JUIN 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/06/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0457.960.358

Dénomination

(en entier) : **BRA - BEL**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée unipersonnelle

Siège : Place des Maîtres, 2 Bte 6 à 1150 - Woluwe-Saint-Pierre
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Transfert du siège social

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/06/2016.

L'assemblée générale, à l'unanimité, décide de transférer le siège social à l'adresse suivante: Avenue Saint Pancrace, 3 Bte 5 à 1950 - KRAAINEM, à dater du 27/05/2016.

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Julien SIMON
Mandataire

Déposé en même temps: procès-verbal signé (avec procuration)

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature